

LA CHARTE EDUCATIVE

La Ville de Colombes a pour mission l'accueil des enfants, des jeunes, dans les accueils de loisirs et de vacances durant les périodes hors scolaires.

Colombes, Ville de 80 000 habitants, se caractérise par une grande diversité. L'habitat présente un équilibre entre les secteurs pavillonnaires, les immeubles anciens ou récents, locatifs, privés, ou sociaux. La population regroupe des familles de tous milieux sociaux, de différentes origines ethniques et de tous âges. Les enfants qui fréquentent les structures d'accueil sont le reflet de cette diversité.

La Charte Educative définit les principes qui servent de guide à la réalisation des projets pédagogiques pour chaque structure, et à la mise en place des activités, en intégrant la spécificité de la ville et de ses quartiers.

Le partenariat avec les différents intervenants dans ces missions permet de renforcer une cohérence éducative et une complémentarité d'actions.

Par l'organisation d'activités de loisirs, les services municipaux ont pour mission de contribuer :

- à la socialisation, à l'apprentissage de la vie en collectivité, rôle premier des accueils de loisirs et de vacances qui mettent en œuvre une démarche et des moyens spécifiques ;
- au développement, à l'épanouissement physique, culturel et psycho-affectif de l'enfant en complément de la famille et de l'école.

L'ENFANT AU SEIN DU GROUPE ET DE LA CITE

Cette Charte s'inscrit dans les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et des Droits de l'Enfant quelle que soit son appartenance sociale, culturelle, ou religieuse. Cette première mission intègre :

- l'expérience de la vie en collectivité en accueillant tous les enfants dans leur diversité par l'apprentissage de la solidarité et la connaissance des valeurs fondamentales de la citoyenneté tels que le respect de l'autre et la tolérance ;
- la découverte du milieu urbain, de sa ville, avec une sensibilisation à son environnement proche et à la nature,
- le respect des règles communes, du cadre d'accueil, des locaux et du matériel mis à sa disposition.

Il convient d'assurer la sécurité, l'intégrité de la personne morale et physique de l'enfant. Dans ce cadre, l'information et la prévention face aux problèmes actuels de la société sont abordées.

L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Les équipes ayant en charge la mise en œuvre de ces missions, respectent la diversité des personnalités, et des "savoir-faire" des enfants.

Cette seconde mission intègre :

- l'apprentissage de l'autonomie permettant de gérer des choix, de forger son indépendance pour le rendre plus responsable, d'acquiescer des points de repère au sein du groupe et de la structure d'accueil ;
- le développement physique pour améliorer son bien-être, son équilibre, mieux se connaître, se mesurer. Une attention particulière permet de veiller à l'hygiène de vie de l'enfant et au respect de son rythme de vie quotidien dans le cadre collectif ;
- L'éveil à la culture développe sa créativité, par le biais d'ateliers, de sorties culturelles, favorisant l'ouverture sur le monde extérieur.